

## **Profil type de poste à occuper**

Etre en mesure de clôture journalière et d'opérer les vérifications de travailler dans un service de comptabilité analytique.

Communication en langues étrangères.

Maîtriser les techniques de réception.

Connaissance en technologie F&B.

## **Les activités**

Les activités de Technicien Spécialisé en Gestion Hôtelière comprennent la Gestion Hôtelière de différents départements de services.

La comptabilité analytique.

Communication interne et externe.

La réception des clients: check-in/check-out.

Opérer les approvisionnements.

## **Les compétences**

Les compétences devant être acquise par le Technicien Spécialisé en Gestion Hôtelière:

La facilité de communication en langues étrangères.

L'exploitation de l'outil informatique.

Maîtrise des techniques d'accueil ainsi que des travaux en équipe.

## **Objectif de Formation du Curriculum**

Les objectifs de formation du curriculum visés sont:

- Le développement chez le stagiaire des compétences nécessaires pour une intégration harmonieuse au milieu de formation et au monde du travail.
- Le développement des compétences nécessaires au respect des normes d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.
- L'acquisition par le stagiaire des connaissances essentielles et préalables à l'exécution des tâches d'accueil, de vente.
- La facilité de communication dans une langue étrangère.
- L'assimilation des notions de base en gestion et organisation
- L'assimilation par le stagiaire des règles de base en œnologie

## **Objectif pédagogique du Curriculum**

Les objectifs pédagogiques au niveau de comportement et de situation sont en fonction des modules:

- L'information sur le métier, sur le programme de formation et la confirmation de l'orientation du stagiaire.

## **Public ciblé pour le Curriculum**

Savoir : Technicien Spécialisé en Gestion Hôtelière doit présenter des aptitudes préalables soit:

Aptitudes linguistiques, culture générale, connaissance de l'outil informatique, notions élémentaires sur le secteur et sur le métier.

Savoir faire : Le Technicien Spécialisé en Gestion Hôtelière doit:

- Savoir exposer clairement ses motivations
- Savoir tenir au cours de l'entretien de sélection
- Savoir décrire avec précision son parcours avant son choix.
- Savoir montrer son intérêt et présenter un projet personnel.

Savoir être : Le Technicien Spécialisé en Gestion Hôtelière doit être présentable, ouvert, confiant en soi, souriant et courtois respectueux, discipliné, montrant des capacités d'autonomie dynamique, entrepreneur, ne craignant pas la difficulté de la formation (en termes de volume horaire) et plus tard les contraintes du métier.

Aptitude physique particulière : une excellente santé (certificat médical à l'appui) qui lui permettra de se plier aux contraintes de l'hôtellerie en matière de rythme de travail et de disponibilité.

Age : 17 ans minimum

Niveau de formation exigé : Baccalauréat toutes séries ou plus.

Le diplôme de Technicien (dans le cadre du système de la passerelle)

## **Système d'évaluation du Curriculum**

**Durée de Formation : Deux années scolaires (10 mois/an) pour les Bacheliers**

**Une année scolaire (10 mois) pour les Licenciés**

1- Les contrôles continus, évaluation de la participation sont effectués sur les aspects théoriques et pratiques, au cours et en fin de chaque séquence pédagogique des modules. La moyenne des notes obtenues aux différents contrôles continus représentent 30% de la moyenne générale.

2- L'examen théorique au cours et à la fin des modules de formation représente la note obtenue à l'examen de fin de semestre, de fin d'année et de fin de modules. Il s'agit de l'examen de synthèse des connaissances théoriques.

Il représente 20% de la moyenne générale.

3- L'examen pratique au cours et à la fin des modules de formation représente la note obtenue à l'examen de fin de semestre, fin d'année et fin de module. Il s'agit de l'examen de synthèse des savoirs-faire pratiques effectués à la fin de chaque semestre.

Il représente 30% de la moyenne générale.

4- Conformément aux normes de qualification des filières, le stagiaire en entreprise constitue un module à part entière et à ce titre doit être évalué. La note (ou la moyenne)"contrôles continus" représente l'évaluation effectuée conjointement par le formateur chargé du suivi du stagiaire et le tuteur en entreprise. La note théorique est la note attribuée, par le formateur, aux aspects théoriques et conceptuels développés par le stagiaire dans son rapport de stage. La note pratique représente la note attribuée par le tuteur en entreprise aux activités pratiques et techniques réalisées par le stagiaire dans son rapport et validée par le tuteur.